

# Les agressions sexuelles en contexte de sport et de loisir : auteurs, stratégies et facteurs situationnels

Par **Elisabeth St-Pierre**, étudiante au doctorat en criminologie, Université Laval

Avec la collaboration de **Marc St-Onge**, Observatoire québécois du loisir, UQTR

Bien que présente depuis de nombreuses décennies, la violence en sport a fait l'objet d'une attention plus soutenue au cours de la dernière année. Au Québec, nous avons pu observer la médiatisation des travaux parlementaires, notamment le projet de loi no 45 modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports (LSS) visant principalement à renforcer la protection de l'intégrité des personnes dans les loisirs et les sports ainsi que d'autres initiatives à ce sujet. Il y a cependant toute une terminologie à préciser dans ce domaine, qui constitue d'ailleurs un important champ de connaissances scientifiques. Ce bulletin porte principalement sur les auteurs d'agressions sexuelles et leurs stratégies. Il présente aussi quelques pistes de prévention et de surveillance. Il relève enfin le manque de données et de connaissances en matière d'agressions sexuelles en situation de loisir et souligne l'importance de documenter de façon rigoureuse tant la violence sexuelle que la violence sous d'autres formes (psychologique, négligence).

Chaque année, des milliers de citoyens sont impliqués à divers titres au sein d'organismes de sport et de loisir. Il peut s'agir d'y collaborer comme bénévole, gestionnaire, entraîneur, spectateur ou participant (athlète). Bien que les activités de ces organismes aient des retombées positives sur le bien-être psychologique et social des individus, certains participants peuvent hélas être victimes de maltraitance voire d'agressions sexuelles dans le cadre ou en marge des activités auxquelles ils participent.

Voici d'abord une définition de l'agression sexuelle : il s'agit d'« un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou dans certains cas, notamment dans celui des enfants, par une manipulation affective ou par du chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite » (Institut national de santé publique du Québec, 2023).

## Les auteurs d'agressions sexuelles : caractéristiques

Mais qui sont les auteurs d'agressions sexuelles en milieu de sport et de loisir? Soulignons d'abord qu'ils peuvent occuper différentes fonctions au sein de l'organisation. Les actes d'agression sexuelle sont en effet susceptibles d'être commis par des pairs, par des adultes en position d'autorité, par des bénévoles ou par des employés rémunérés. Certains ont un contact direct avec les jeunes (p. ex., entraîneurs), mais d'autres individus ne sont pas en relation directe avec les participants, par exemple les employés d'entretien.

Il est toutefois important de noter que les connaissances scientifiques actuelles portent principalement sur les adultes en position d'autorité (notamment les entraîneurs et le personnel médical) qui commettent des agressions sexuelles en sport à l'endroit de personnes mineures. Certaines études suggèrent même que ces derniers seraient plus fréquemment les auteurs de ces gestes comparativement aux personnes occupant d'autres fonctions au sein d'une organisation. Aucune étude empirique ne fournit d'informations à ce sujet en contexte de loisir.

Par ailleurs, des études antérieures ont montré que les auteurs d'agressions sexuelles en sport seraient majoritairement de sexe masculin et dans la mi-trentaine, et que la plupart ne posséderaient aucun antécédent judiciaire. De façon générale, ces auteurs sont dépeints comme des citoyens bien intégrés dans la société et des individus faisant preuve de leadership, jouissant d'une excellente réputation et étant reconnus par leurs pairs pour leur expertise. Ainsi, ils ne correspondent pas à l'image populaire du « criminel », ce qui pourrait faciliter leur processus de manipulation à l'endroit de leurs victimes, de l'entourage de ces dernières (p. ex., parents), et des employés de l'organisation.

## Les stratégies des auteurs

Les personnes en position d'autorité qui commettent des agressions sexuelles vont souvent isoler et manipuler leurs victimes dans un processus de manipulation psychologique que l'on appelle en anglais *grooming* (Brackenridge et coll., 2001). En effet, des témoignages et des récits de victimes ont mis en lumière que ce processus contribuait à normaliser les gestes de l'entraîneur aux yeux des victimes, des parents et des collègues au sein de l'organisation sportive. Les entraîneurs amorçaient souvent le processus en gagnant la confiance de la victime, par exemple en tentant d'établir une proximité émotionnelle avec elle, en passant beaucoup de temps en sa compagnie ou encore en effectuant des sorties à l'extérieur du contexte sportif.

Les auteurs tentent aussi souvent de gagner la confiance des parents de l'athlète en offrant des faveurs financières ou des services (p. ex., reconduire l'athlète à son domicile après un entraînement). Par la suite, afin de se retrouver seuls en présence de l'athlète, ils peuvent l'emmener dans un endroit isolé à l'extérieur des lieux d'entraînement.

De nombreux contextes et lieux ont été identifiés dans les études scientifiques antérieures comme particulièrement à risque pour les victimes. Notamment, les activités en duo avec l'entraîneur à l'extérieur du contexte sportif, des activités sociales

avec consommation d'alcool, de déplacements ou de voyages à l'étranger. En ce qui concerne les lieux, le domicile de l'entraîneur et les endroits isolés (stationnement, boisé, etc.) constitueraient des lieux particulièrement à risque (Brackenridge et coll., 2001; St-Pierre et coll., 2022).

Par la suite, les entraîneurs vont souvent tenter de désensibiliser l'athlète aux touchers, en passant de touchers non sexuels à des touchers de nature sexuelle, et ce, parfois lors d'activités proprement sportives (p. ex., lors d'étirements, d'enseignement d'un mouvement par une démonstration ou de massage sportif).

Bien que dans certains cas plus rares, des individus en position d'autorité puissent faire usage de force physique, la plupart ont recours à des stratégies non physiquement coercitives et en lien avec la manipulation psychologique ou relationnelle pour perpétrer les agressions. Ces approches non-coercitives feraient en sorte que les victimes sont moins susceptibles de dévoiler les gestes comparativement à des stratégies où la force physique est employée directement (Erooga et coll., 2019).

Il est important de noter que plusieurs athlètes vont attendre de nombreuses années avant de dénoncer les agressions sexuelles qu'ils ont subies. La honte, la peur de ne pas être cru, le fait de ne pas considérer les actes commis comme des agressions ou encore la peur de perdre son entraîneur ou sa place dans l'équipe peuvent expliquer ce silence prolongé.

De plus, les victimes ne sont souvent pas les seules à garder le silence. Une étude menée auprès d'un échantillon d'entraîneurs canadiens indique que le quart des organisations sportives étaient au courant des agressions, mais n'ont pas effectué de signalement aux autorités (St-Pierre et coll., 2022). Cette omerta peut s'expliquer par différents facteurs, notamment la crainte de fausses allégations, la peur de détruire la réputation d'un individu, l'absence de preuves concrètes ou le manque de connaissances quant aux signes précurseurs.

## Prévention et surveillance

Afin d'assurer un milieu sécuritaire pour les participants aux activités sportives et de loisirs, il s'avère important d'adopter et de mettre en œuvre des mesures préventives, primaires, secondaires et tertiaires. D'abord la plus utile, mais aussi la plus complexe à mettre en œuvre, la *prévention primaire* vise à éradiquer un problème (Dorais, 2017).

Il est ici primordial de déployer des efforts en matière d'éducation et de sensibilisation afin que l'ensemble des acteurs du milieu sportif et de loisir connaissent les différentes formes de violence, puissent en identifier les signes avant-coureurs, sachent comment intervenir, soient en mesure de concevoir et d'appliquer des politiques, et soient capables de structurer et bonifier les ressources et les outils disponibles.

En ce sens, il est important de concevoir des programmes de formation spécifiques à la violence et aux agressions sexuelles en sport et en loisir basés sur des données probantes de la littérature scientifique tout en s'appuyant sur les réalités quotidiennes des acteurs du loisir et du sport.

Les formations devraient également être conçues et adaptées en fonction du rôle que jouent différents individus dans le milieu sportif : il y aurait ainsi des formations pour les entraîneurs, pour les athlètes, pour le personnel médical, etc. En outre, chaque organisme de sport ou de loisir devrait se doter de politiques incluant des définitions claires sur les comportements de violence, des règles à suivre et des sanctions applicables en cas d'inconduite.

La *prévention secondaire* cible principalement les individus susceptibles d'adopter des comportements problématiques et vise à intervenir dès l'apparition des premiers signes d'un problème (Dorais, 2017). Elle vise à éviter qu'une situation ne s'aggrave en la cernant et en la contrôlant le plus rapidement et le mieux possible afin d'en réduire les méfaits. En ce sens, l'intervention auprès des individus ayant une conduite à risque et l'imposition de sanctions organisationnelles précises pour des comportements de nature moins grave est primordiale, contribuant à prévenir une intensification de la gravité des gestes au fil du temps. De façon générale, les politiques et les

codes de conduite devraient également inclure des sanctions en lien avec les comportements inappropriés en ligne et devraient comporter des mesures ciblant certaines situations considérées à risque par exemple en décourageant les individus d'effectuer des activités seuls à l'extérieur du milieu sportif ou de loisir avec un participant. Il est souhaitable que chaque organisation rappelle chaque année à ses membres et à son personnel le code de conduite qu'elle a adopté et vérifie son application.

La *prévention tertiaire* vise à empêcher la récurrence d'un problème, autrement dit à faire en sorte que les personnes, facteurs et conditions qui y ont contribué ne constituent plus autant de risque ou de danger. Bien que les actes aient déjà été commis, le but est d'empêcher que le problème se reproduise (Dorais, 2017). En ce sens, chaque organisation devrait effectuer un filtrage de sécurité (vérification des antécédents judiciaires)<sup>1</sup> lors du processus d'embauche et de façon périodique par la suite pour les individus travaillant comme bénévoles et les employés ayant un contact direct avec les participants. Le projet de protecteur de l'intégrité en loisir et sport qui préconise la mise en œuvre d'un mécanisme de traitement des plaintes comme stipulé dans le projet de loi 45 est un exemple concret de prévention tertiaire. La prévention tertiaire agit aussi en soutien et intervention à court, moyen et long terme. Elle favorise notamment la mise en place des mesures d'accompagnement des victimes, au besoin de leurs proches et des témoins à la suite du dépôt de la plainte; elle s'assure de l'application des sanctions aux individus fautifs; valorise la révision des mesures d'encadrement ou d'exclusion des auteurs d'agression(s).

## Conclusion

Bien que la documentation scientifique fournisse des informations sur la violence et les agressions en contexte sportif, trop peu, sinon aucune étude ne dresse un portrait de ces phénomènes dans un contexte de loisir au Québec et au Canada. Il s'avère donc impossible à l'heure actuelle d'identifier la prévalence ainsi que les principaux facteurs de risque de la violence dans les organisations de loisir.

Or, afin de proposer et de mettre en œuvre des mesures de prévention efficaces et bien ciblées (p. ex., des formations), il s'avère crucial de prendre en considération les particularités de ce contexte, notamment les groupes d'âge (jeunes, aînés, etc.).

Au Québec, différentes ressources peuvent aider le milieu du loisir et du sport à faire face à cet enjeu. Depuis 2019, les organismes de loisir et de sport sont invités à adopter et mettre en œuvre une politique d'intégrité. Elle s'arrime au mécanisme **Je porte plainte** qui vise à traiter les plaintes de violence physique, psychologique, sexuelle et de négligence se produisant en milieu sportif et de loisir au niveau régional et provincial. En ce qui concerne les équipes nationales, le Centre des différends sportifs s'est doté d'une division **Sport Sans Abus** qui s'occupe d'enquêter et de traiter les plaintes de violence en sport au Canada. Il est possible d'obtenir des informations sur la violence en sport sur la plateforme en ligne **Sport Bien Être**, qui offre également des ressources de soutien. Au Québec, l'organisme **Sport'Aide** offre une ligne d'écoute sept jours sur sept qui permet à tout acteur du milieu sportif ou de loisir ayant des questionnements ou des inquiétudes au sujet de la violence d'obtenir du soutien. Comme la plupart des initiatives sont spécifiques au sport, il s'avère crucial de dresser un portrait clair non seulement des agressions sexuelles, mais également des autres formes de violences commises en contexte de loisir au Québec. Le projet de loi (no 45) *modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports (LSS) afin principalement de renforcer la protection de l'intégrité des personnes dans les loisirs et les sports* est une piste prometteuse pour développer les connaissances et soutenir la mise en œuvre d'outils et de ressources répondant de façon spécifique aux caractéristiques du contexte de loisir.

## Note de bas de page

<sup>1</sup> Le filtrage de sécurité effectué par les corps de police québécois offre l'information la plus pertinente à une analyse détaillée des personnes souhaitant œuvrer auprès des personnes vulnérables.

## Références

Alexander, K., Stafford, A., & Lewis, R. (2011). *The experiences of children participating in organised sport in the UK (main report)*. Centre of Learning in Child Protection.

Brackenridge, C. (2001). *Spoilsports: understanding and preventing sexual exploitation in sport*. Routledge.

Erooga, M., Kaufman, K., & Zatzkin, J. G. (2019). Powerful perpetrators, hidden in plain sight: an international analysis of organisational child sexual abuse cases. *Journal of Sexual Aggression, 26*(1), 62-90. <https://doi.org/10.1080/13552600.2019.1645897>

Institut national de santé publique du Québec (2023). Définition de l'agression sexuelle. *Rapport Québécois sur la violence et la santé*.

Leahy, T., Pretty, G., & Tenenbaum, G. (2002). Prevalence of sexual abuse in organised competitive sport in Australia. *Journal of Sexual Aggression, 8*(2), 16-36. <https://doi.org/10.1080/13552600208413337>

Parent, S., Lavoie, F., Thibodeau, M. E., Hebert, M., Blais, M., & Team, P. A. J. (2016). Sexual Violence Experienced in the Sport Context by a Representative Sample of Quebec Adolescents. *J Interpers Violence, 31*(16), 2666-2686. <https://doi.org/10.1177/0886260515580366>

Rousseau, C., Corriveau, P., Quirion, B., Gervais, M-J, Leman-Langlois, S., Girard, G. (2017). Prévenir. (M. Dorais, Dir.). Les Presses de l'Université Laval.

St-Pierre, E., Parent, S., & Deslauriers-Varin, N. (2022). Exploring the modus operandi of coaches who perpetrated sex offenses in Canada. *Frontiers in psychology, 13*.

Toftegaard Nielsen, J. (2001). The Forbidden Zone: Intimacy, Sexual Relations and Misconduct in the Relationship between Coaches and Athletes. *International Review for the Sociology of Sport, 36*(2), 165-182.

## Matériel complémentaire :

### Webinaire sur les abus sexuels en milieu sportif